



**Faculté des Sciences de Montpellier**

# **CONSEIL**

**Séance du 6 juillet 2022**





## MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

### Collège A : Professeurs des Universités (10)

Rachel **CERDAN**

Benoite **de SAPORTA**

Guilhem **DESBROSSES**

Mathilde **DUFAY**

Thierry **GUILLET**

Souhila **KACI**

Philippe **MÜNCH**

Florence **PERRIN**

Christian **RETORÉ**

Arnaud **VIRAZEL**

Présent-e	Représenté-e par
X	
	Rachel <b>CERDAN</b>
	Christian <b>RETORÉ</b>

### Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Emilien **AZEMA**

Sèverine **BERARD**

Patrick **CANADAS**

Sonia **CANTEL**

Nelly **GODEFROY**

Christine **LEREDDE**

Stéphanie **ROUALDES**

Constantin **VERNICOS**

Coralie **WEIGEL**

Présent-e	Représenté-e par
	Patrick <b>CANADAS</b>
	Christine <b>LEREDDE</b>



**Collège C : Usagers (8)**

	Présent-e	Représenté-e par
Amal <b>QOBAA</b>		
Sarah Mélina <b>PARENT</b> (suppléante)		
Tiago <b>CAMACHO-HENRIQUES</b>		
Dylan <b>LAPE</b> (suppléant)		
Laure <b>NANNINI</b>		
Chloé <b>SEGUI</b> (suppléante)		
Lucas <b>DEMEULEMEESTER</b>		
Nathan <b>RAYNAUD</b> (suppléant)		
Morgane <b>PINATEL</b>		
Leïla <b>LANGBOUR</b> (suppléant)		
Julien <b>ROCHE</b>		
Baptiste <b>RODRIGUEZ</b> (suppléant)		
Chaïmâa <b>BELHAOUARI</b>		
Margot <b>BONELLO</b> (suppléante)		
Timothée <b>LABAU</b>		
Thomas <b>TESQUIÉ</b>		



#### **Collège D : Personnels IATSS (4)**

Corinne **FERNANDEZ**

Karine **ENDRES**

Nabil **KOUADRI**

Thierry **VINDOLET**

Présent-e	Représenté-e par

#### **Personnalités extérieures (4)**

Claire **GATECEL**  
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**  
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**  
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**  
(Montpellier Agglomération)

Présent-e	Représenté-e par

#### **Personnalités extérieures à titre personnel (3)**

Arnault **IOUALALEN**

Florence **LAZARD**

**MARTINE LUMBRERAS**

Présent-e	Représenté-e par

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le  
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 :  
le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40



## INVITES PERMANENTS PRESENTS

### **- Directeurs-trices adjoints-tes**

Sylvie **HURTREZ-BOUSSES** (Etudes)  
Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)

### **- Directeurs-trices Département d'enseignement**

Caroline **ADDIS** (DDL)  
Sébastien **CLEMENT** dir adj (Chimie)  
Philippe **MÜNCH** (IRES)  
Arnaud **VIRAZEL** (EEA)

### **- Directeurs-trices Administratifs-ves**

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)  
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)

### **- Chefs de service/pôle**

Corinne **FERNANDEZ** (Service relations extérieures et partenariales)  
Nabil **KOUADRI** (Logistique)

### **- Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)



Le **mercredi 6 juillet 2022**, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 29 juin 2022, se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

**M. MARIN** salue l'assemblée puis ouvre la séance à 9 heures.

**M. MARIN** annonce l'ordre du jour initial :

**1- Mot du Directeur,**

**2- Approbation du Relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 27 avril 2022,**

**3- Vote de conventions,**

**4- Point d'étape ParcoursSup,**

**5- Présentation des Modalités de Contrôle des connaissances - année universitaire 2022-2023,**

**6- Devenir des étudiants en L3, CUPGE, PCAV et LAS,**

**7- Organisation de la rentrée universitaire 2022,**

**8- Questions diverses.**

**M. MARIN** constate que ce dernier Conseil est essentiellement axé autour des problématiques pédagogiques, ce qui s'explique aisément ; c'est la dernière séance de l'année universitaire, et ce conseil a pour vocation de présenter celle à venir.

**M. MARIN** fait part de son souhait de démarrer ce Conseil par une introduction, « Mot du Directeur », il souhaite informer l'assemblée des actualités assez denses relatives à plusieurs thématiques.

## **1 Mot du Directeur**

### **a- Actualités**

✓ *MCE*

**M. MARIN** informe que la liste des MCE validée par la Faculté a également été validée par l'Université de Montpellier.

✓ *Débat d'orientation budgétaire*

**M. MARIN** indique que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lundi 4 juillet en CA et qu'il avait été préparé, en amont, lors du Conseil des UFR, Ecoles et Instituts le mercredi 29 juin. La Direction de l'Université a signalé que la stratégie de report en cascade des Enseignants Chercheurs était maintenue.

**M. MARIN** s'est personnellement ému de cette situation pour plusieurs raisons. Il note qu'avec ce report en cascade, lorsqu'il y a un départ à la retraite l'année N, les années N+1 et N+2, le poste est attribué à un personnel provisoire (ATER). Cela entraîne le quasi doublement des postes d'ATER de la composante, ce qui pose des difficultés à la FdS. Lors de cette séance du CA, **M. MARIN** s'est interrogé sur le coût d'un ATER et celui d'un Maître de Conférences en début de carrière. Il lui a été répondu qu'un Maître de Conférences coûte le double d'un ATER, d'où le choix effectué par l'Établissement.

L'Université ayant vu ses moyens augmenter, **M. MARIN** a également questionné la Direction de l'établissement sur les possibilités d'envisager, à terme, de stopper ces mesures de gel en



caduce, et de retrouver des recrutements sans gel. Il lui a été répondu la nécessité de maintenir le programme pluriannuel de stabilité budgétaire.

**M. MARIN** fait part d'un problème à venir, lié à l'augmentation de 3,5% du point d'indice ; cela va engendrer de nouvelles difficultés lors de la paye des vacances et des heures complémentaires. Il espère que l'Etat prendra en compte cette augmentation dans la nouvelle dotation budgétaire attribuée à l'Etablissement.

p.2

**M. MARIN** reconnaît que l'Université de Montpellier manque de visibilité pour prendre certaines décisions.

#### ***b- Rehaussement en professeurs des membres MCF des IUF***

**M. MARIN** explique que la Direction de l'Etablissement, en Conseil d'UFR, Ecoles et Instituts, du 29 juin 2022, a annoncé le rehaussement de 2 MCF de l'IUF, en PR, pour l'année 2022-2023.

**M. MARIN** précise que dès lors qu'il aura été procédé à l'ensemble des repyramidages, un bilan sera effectué pour connaître le nombre de MCF concernés par le rehaussement, et vérifier si ce nombre de 2 pourrait être augmenté et si les personnes initialement concernées n'ont pas bénéficié d'un autre pyramidage.

#### ***c- Ajustement des maquettes***

**M. MARIN** informe qu'actuellement la Direction et la Direction adjointe aux Etudes de la Faculté des Sciences sont totalement mobilisées sur la problématique des ajustements de l'offre de formation du LMD5.

**M. MARIN** ajoute que la maquette a vocation à présenter une certaine forme de stabilité, et que les ajustements se font normalement à mi-parcours, voire à la fin de l'habilitation. Il explique que lors du déploiement de l'offre de formation du LMD5, un nombre important d'heures a été réduit et il avait été demandé, à cet effet, la mutualisation de certaines UE. En contrepartie, il avait été convenu que des ajustements pourraient être effectués dès la 1<sup>ère</sup> année.

**M. MARIN** indique que le travail est en cours et que parfois, il ne s'agit pas de simples modifications mais d'un travail important de restructuration, ce qui provoque des difficultés pour les services concernés.

#### ***d- Simplification administrative des processus et des outils liés à l'enseignement***

**M. MARIN** rappelle que **M. HOFFMANN**, à la fin de son mandat de Directeur de la Faculté des Sciences, a été nommé par le Président de l'Université, Vice-président délégué à la simplification des processus et des outils liés à l'enseignement. Aussi, ils communiquent ensemble, notamment sur le développement d'outils qui, dans ce cadre, vont être très prochainement déployés.

#### ***e- Remontée des demandes d'emploi des enseignants et enseignants chercheurs***

**M. MARIN** rappelle que les remontées des demandes d'emplois pour les enseignants non chercheurs sont prévues pour le 5 septembre, et celles des enseignants chercheurs pour le 23 septembre 2022.

**M. MARIN** précise que le Conseil sera invité à voter les profils, mais avant cela, il se rapprochera des Directeurs de département afin qu'ils puissent lui transmettre un retour des profils demandés.



**M. MARIN** ajoute qu'il a signalé à la Présidence le fait que les calendriers imposés par la DRH étaient extrêmement courts. Il lui a été répondu que ce n'était pas la faute de l'Établissement mais du MESR ; c'est lui qui impose les dates.

#### **f- Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences**

**M. MARIN** présente le calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2022-2023 :

#### **Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier** 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2022-2023

Conseils	Date du Bureau	Date du Conseil	Heure du Conseil	Lieu du Conseil
Conseil n°338	Mardi 30 août 2022 - 15h	Mardi 6 septembre 2022	8h45	Salle des Actes - bât 7
Conseil n°339	Mardi 27 septembre 2022 - 15h	Mercredi 5 octobre 2022	8h45	Salle des Actes - bât 7
Conseil n°340	Mercredi 2 novembre 2022 - 15h	Mercredi 9 novembre 2022	8h45	Salle des Actes - bât 7
Conseil n°341	Mardi 29 novembre 2022 - 15h	Mardi 6 décembre 2022	8h45	SC36.09

**M. MARIN** ajoute qu'un Conseil extraordinaire, concernant essentiellement les demandes d'emplois des enseignants et enseignants chercheurs, se tiendra courant septembre ; « pour l'instant la date n'est pas fixée mais elle sera communiquée une semaine avant, afin que les Conseillers puissent se libérer ».

**M. MARIN** annonce que le calendrier est à disposition des Conseillers sur Moodle et qu'il leur sera également communiqué par mail.

#### **g- I-site Muse**

**M. MARIN** informe que l'I-Site Muse étant pérennisée, la fondation Muse disparaîtra fin 2022 ; les missions qui lui étaient dédiées seront reprises par les services centraux de l'établissement.

#### **h- Questions diverses**

**M. MARIN** demande à l'assemblée si elle a des questions diverses. Il ajoute qu'il en prendra note et y répondra en fin de séance.

**M. RETORE** demande s'il y a une possibilité d'obtenir des postes d'enseignant, plus rapidement que dans 2 ans.

**M. MARIN** lui répond que l'établissement est très ferme à ce sujet, il ne dérogera pas à la mise en place du dégel.

**M. GUILLET** rappelle les 2 questions évoquées en Bureau :

- la possibilité de disposer d'un bilan des sessions d'examens passées,
- un bilan des heures au LMD5.

**M. MARIN** répond que les services travaillent actuellement sur ces 2 points. Les bilans correspondants seront présentés à la rentrée.

**M. VINDOLET** rappelle qu'il avait également demandé un bilan portant sur l'attribution des primes du mois de juin aux personnels BIATSS pour les 3 dernières années.

**M. MARIN** prend note de cette demande et sollicitera **M. GUEVELLOU** pour qu'il procède à un bilan relatif à cette prime.

En l'absence de nouvelle question diverse, **M. MARIN** propose de passer au point suivant.



## 2 Approbation du Relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 27 avril 2022

**M. MARIN** rappelle que ce document avait été soumis aux Conseillers en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022. **Mme BERARD** avait suggéré le report du vote, car le document avait été mis en ligne tardivement et les conseillers n'avaient pas eu le temps d'en prendre connaissance.

**M. MARIN** demande à l'assemblée si la nature des débats retranscrits lui semble suffisamment claire et si elle a des précisions, ou des corrections, à apporter.

**Mme ROUALDES** s'interroge : les Conseillers qui n'étaient pas encore nommés peuvent-ils se prononcer ?

**M. MARIN** lui répond qu'ils votent et que, s'ils le souhaitent, ils peuvent s'abstenir.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer le relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 27 avril 2022.

### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 25

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 2

*Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 27 avril 2022.*

**M. MARIN** remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

## 3 Vote de conventions

**M. MARIN** indique à l'auditoire que l'ensemble des conventions présentées, et soumises au vote de l'assemblée de ce jour, sont disponibles sur Moodle.

**M. MARIN** précise que le Conseil doit se positionner sur une convention de prêt « La tête et les mains » ; les 2 autres conventions sont des conventions de mécénat qui sont présentées pour information.

### a- Convention de prêt « La tête et les mains »

**M. MARIN** rappelle que l'exposition « la tête et les mains » vise à promouvoir les mathématiques au sein des établissements du secondaire. Il ajoute que cette exposition itinérante sera accueillie au collège de l'Alaric à Capendu (11) du 09 au 21 janvier 2023.

**M. MARIN** signale qu'il s'agit d'un prêt à titre gracieux. Il insiste sur l'importance de promouvoir les sciences auprès des collèges et des lycées.

**M. MÜNCH** précise que l'IRES a constitué une banque d'exposition mobile qu'elle met à disposition. Il ajoute, qu'à ce titre, des conventions du même style que celle présentée ce jour seront amenées à être soumises au vote de l'assemblée. Il invite les départements d'enseignement qui le souhaitent à participer et à organiser des expositions « la tête et les mains ».



Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de prêt « La tête et les mains » entre l'Université de Montpellier agissant pour le compte de la Faculté des Sciences et le collège de l'Alaric de Capendu (11).

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40  
Membres présents et représentés : 25  
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0  
Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.*

#### **b- Conventions de mécénat**

**M. MARIN** rappelle que la procédure du mécénat est très encadrée par la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Université. Le don de l'entreprise mécène doit être voté par le CA de l'UM, et non par le Conseil de la Faculté des Sciences, car il fait ensuite l'objet d'un reçu fiscal émis par l'Agent comptable ce qui permet le bénéfice d'une déduction fiscale pour l'entreprise.

##### ✓ *Mécénat du groupe SIAT*

**M. MARIN** informe que le groupe SIAT- qui est une entreprise alsacienne située au pied du massif vosgien et l'une des plus grandes scieries d'Europe - souhaite prendre part au financement du Master Sciences du Bois à hauteur de 10 000 € pour l'année 2022.

**M. MARIN** note qu'il s'agit de la quatrième convention de mécénat concernant ce master. Il remercie l'équipe pédagogique qui, grâce à ses actions pro actives en matière de recherche de partenaires, s'investit fortement dans le développement de cette formation.

##### ✓ *Mécénat de l'Entreprise Services Pétroliers Schlumberger*

**M. MARIN** constate que **M. SOLIVA** est très actif dans l'approche des entreprises susceptibles de proposer des financements pour le master STPE - parcours Géologie de l'Exploitation et des Réservoirs.

**M. MARIN** remercie l'entreprise Services Pétroliers Schlumberger qui fait un don de 6 000€ pour 2022, à des fins pédagogiques, notamment pour le financement de matériels, logiciels, abonnements de transport de groupe, d'hébergement des étudiants lors de formations sur le terrain, de missions d'enseignants et de conférenciers, etc.

**M. MARIN** se réjouit de voir des entreprises s'investir et améliorer ainsi les conditions de formation des masters de la Faculté des Sciences de Montpellier.

#### **4 Point d'étape Parcoursup**

**M. MARIN** donne la parole à **M. ARINERO**, Chargé de mission *Parcoursup et Trouver Mon Master*.

**M. ARINERO** fait un point d'étape Parcoursup (annexe 1).

L'assemblée remercie **M. ARINERO** pour ce point précis sur l'avancée de Parcoursup.



## 5 Présentation des Modalités de Contrôle des connaissances - année universitaire 2022-2023

**M. MARIN** indique qu'il a demandé à **Mme HURTREZ**, Directrice Administrative Adjointe en charge des Etudes, ne pouvant assister en présentiel au Conseil, de bien vouloir se connecter via Zoom.

**Mme HURTREZ** salue l'assemblée et fait un point sur les MCC, année universitaire 2022-23 (annexe 2). Elle explique que 2 problèmes se posent. En effet, que faire :

- des UE qui ont été renseignées par leur responsables mais pas validées,
- des UE non renseignées et non validées par les responsables ?

**Mme HURTREZ** signale que les responsables concernés vont être contactés une dernière fois mais, pour ne pas perdre de temps, elle demande au Conseil de bien vouloir prendre une décision relative à ces UE posant problème.

**M. MARIN** alerte les Conseillers sur ce compliqué et gros travail de synthèse effectué par **Mme HURTREZ et ses équipes, M. LEMOIGNO, M. HERZLICH et M. GUITTON** qu'il remercie. Il note que ce point d'étape montre à l'auditoire les difficultés et les problèmes rencontrés au moment de la saisie, de la validation et de la remontée des données.

**M. MARIN** informe que le Conseil devra veiller à faire en sorte que les Modalités de Contrôle des Connaissances soient les plus solides possible. Il ajoute que les étudiants élus en Conseils centraux ont été extrêmement vigilants sur les MCC qui ont été présentées récemment.

**Mme HURTREZ** ajoute que la liste intégrale des UE sera soumise en Conseil d'UFR du 6 septembre, puis à la CFVU du 22 septembre 2022.

**M. CANADAS** s'interroge sur la part des UE non renseignées et mutualisées avec d'autres composantes.

**Mme HURTREZ** lui répond qu'elle n'a pas le décompte exact mais le problème qu'elle évoque ne concerne pas toutes, et uniquement, des UE mutualisées.

**M. RETORE** aimerait que les règles des MCC soient écrites sous forme de résumé. Il pense que cela éviterait aux enseignants de déranger les personnes qui travaillent sur cette application.

**Mme HURTREZ** reconnaît qu'il y a parfois des petits couacs et elle demande de lui accorder un peu de temps pour s'améliorer. Elle ajoute qu'elle n'a pas encore eu le temps de travailler sur un cadrage, et promet qu'elle va s'y atteler.

**M. MARIN** revient sur la problématique des UE non validées. Afin de faciliter les procédures, il propose de passer automatiquement toutes les UE de licence en Contrôle Continu Intégral. Il précise que les responsables souhaitant faire des modifications pourront le faire eux-mêmes.

**Mme HURTREZ** pense qu'il ne faut pas pénaliser les enseignants qui ont fait le travail. Elle demande que seulement les UE non renseignées soient automatiquement validées et espère que le travail réalisé cette année ne sera pas à refaire l'an prochain.

**M. VERNICOS** signale que des enseignants ont validé les UE sans penser qu'il fallait le faire deux fois, d'autres les ont validées l'an dernier et ne comprennent pas pourquoi ils doivent à nouveau procéder à cette manipulation cette année alors qu'il n'y a pas de changement : il peut s'agir d'un oubli ou d'une mauvaise compréhension, c'est pourquoi il approuve la proposition de **Mme HURTREZ**.



**Mme HURTREZ** demande un peu de temps avant de valider automatiquement ces UE car elle souhaite, au préalable, contacter les responsables concernés.

**M. MARIN** pense qu'au vu de l'urgence, il n'est pas nécessaire de débattre trop longtemps sur ce sujet et il suggère de valider ces UE dès à présent. Il ajoute que le Conseil devra mener une discussion de fond, bien en amont, l'année prochaine, sur la manière de faire.

**Mme LEREDDE** préfère la proposition de **Mme HURTREZ**. Elle rappelle la surcharge de travail des enseignants et pense que ce n'est pas correct de pénaliser les personnes qui font le job sous prétexte qu'une minorité d'entre eux ne le fait pas.

**M. MARIN** s'agace contre les collègues après qui il faut courir pour obtenir une réponse.

**Mme HURTREZ** note que la plupart des enseignants sont de bonne volonté ; seule une minorité, et très souvent les mêmes personnes, ne jouent pas le jeu.

**M. VERNICOS** explique qu'il revient de délégation et qu'il a pu constater à son retour la quantité de choses qui est demandée. Il s'étonne également du nombre important de mails qui est envoyé. Il pense qu'il faudrait limiter leur envoi, que les collègues ne lisent d'ailleurs pas forcément. Il pense que cela permettrait également de participer au développement durable et de répondre à un problème écologique.

**M. VERNICOS** comprend que les personnels en ont ras le bol de recevoir des mails et de multiples rappels. Aussi, il suggère que la direction de la Faculté des Sciences n'envoie qu'un mail par semaine qui soit un travail de synthèse.

**Mme HURTREZ** confirme « nous sommes inondés de mails ! ». Elle ajoute qu'elle n'a pas le choix que de faire suivre certaines informations transmises, notamment par l'établissement, et sur lesquelles il faut absolument communiquer. Elle craint que procéder à une synthèse de plusieurs messages noie l'information dans trop d'informations.

**Mme HURTREZ** ajoute qu'elle est obligée de faire des rappels auprès des personnes qui ne répondent pas.

**Mme HURTREZ** est d'accord avec **M. VERNICOS**, « il faut diminuer la quantité de mails envoyés et trouver une solution pour que chacun se discipline et réponde aux messages dans les délais qui sont impartis ».

**Mme HURTREZ** rappelle qu'il est possible de communiquer directement via l'application MCC plutôt que d'envoyer des mails.

**M. CANADAS** fait part de quelques dysfonctionnements concernant cet outil (possibilité d'ajouter des pièces-jointes, ...).

**M. VERNICOS** constate qu'il existe des outils censés simplifier la vie, mais vu le nombre, et le fonctionnement plus ou moins opérationnel de certains, cela ne simplifie rien du tout. Il a entendu que **M. HOFFMANN** œuvrait sur cette problématique et que la volonté de la Direction était de simplifier les outils : il « attend d'être surpris ».

**M. MARIN** informe que **M. GUITTON** travaille toujours sur cette application pour la perfectionner et qu'en séance du 6 septembre prochain, le Conseil se verra proposer l'approbation d'un tableau clair des MCC.

**M. MARIN** regrette que des collègues soient déraisonnables (ne répondent pas aux messages, envoient des mails excessifs et injurieux, etc.). Il rappelle que la Direction et les services font de leur mieux. Il remercie le Conseil pour cette discussion et également **Mme HURTREZ** pour le gros travail réalisé.



Avant de passer au point suivant, **Mme HURTREZ** souhaite revenir sur la certification d'anglais, comme elle s'était engagée à le faire le 17 juin dernier.

**Mme HURTREZ** explique s'être rapprochée de la DFE pour effectuer un dernier bilan des étudiants ayant eu un RDV, ou pas, pour leur certification, ayant pu réaliser leur certification, ou pas, etc... Elle précise avoir alors reçu un document indiquant des données similaires au document déjà transmis en juin.

p.8

**Mme HURTREZ** précise qu'effectivement la société a envoyé un document support identique à la fois précédente, et que la DFE, sans l'avoir vérifié, l'a diffusé tel quel aux composantes.

**Mme HURTREZ** a signalé cette erreur à la DFE, et depuis, elle n'a plus de nouvelle de leur part.

Pour **M. MARIN**, ce dossier concernant la certification d'anglais est un naufrage, et le prestataire s'est comporté de manière sous optimale.

**Mme HURTREZ** exprime sa colère « c'est du gaspillage public ! ».

## **6 Devenir des étudiants en L3, CUPGE, PCAV et LAS**

**M. MARIN** rappelle que lors d'un précédent Conseil, **Mme WISNIEWSKI** avait souhaité disposer d'un bilan sur le devenir des étudiants en L3. Il explique que suite à cette demande, **M. LEMOIGNO** a trouvé opportun d'ajouter le devenir des étudiants des CUPGE, PCAV et des LAS.

**M. MARIN** précise que l'extraction est issue des données communiquées par **Mme LEVEQUE** du pôle OFSI de la Faculté.

**M. LEMOIGNO** prend la parole et présente le bilan sur la poursuite d'études des étudiants de L3 et des filières spécifiques PCAV et CUPGE. (Annexe 3).

**M. MARTIN** fait également un point sur la poursuite d'étude des étudiants de L3 inscrits au sein de son département d'enseignement Biologie Ecologie ; la plupart partent à l'extérieur. Il précise que tous les reçus non gardés bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement. **M. GUILLET** constate que les informations transmises par **M. LEMOIGNO** sont issues d'une extraction manuelle. Il regrette le manque d'outils permettant d'obtenir plus de renseignements, de procéder à des extractions automatiques, et de lier ces données à d'autres outils comme TrouverMonMaster.

**M. GUILLET** en profite pour signaler que seuls les enseignants ont accès à l'annuaire étudiants et il déplore que les secrétaires de département ne puissent pas consulter et utiliser cet outil qui permet, entre autres, de rentrer en contact avec les étudiants du département et de récupérer certaines données.

**M. MARIN** note qu'une demande a déjà été faite, il y a plusieurs années, en ce sens.

**M. LEMOIGNO** informe qu'il est toujours possible de contacter **Mme LEVEQUE** pour établir des requêtes.

**M. MARIN** revient sur le cas des étudiants qui se retrouvent sans master. Il précise que certains déposent des recours auprès du Rectorat et, in fine, la Faculté est obligée de les accepter, même si on sait qu'ils n'ont pas le niveau pour poursuivre leurs études et alors même qu'ils ont obtenu une L3 au sein de la composante.

**Mme CERDAN** reconnaît qu'il y a effectivement un grand nombre d'étudiants, ayant obtenu leur L3, qui sont refusés en master. Elle explique que sur un volume de 400 étudiants inscrits



dans un parcours de L3, il n'est pas possible de tous les accueillir en master. De ce fait, elle se demande s'il existe un moyen de paramétrer E-candidat afin de différencier les étudiants, issus de la FdS, des autres étudiants ; « Cela éviterait pas mal de problèmes ».

**M. MARIN** lui répond que le MESR avait pour volonté de développer la plateforme TrouverMonMaster, qui doit s'inspirer de Parcoursup, dès cette rentrée. Mais la nouvelle Ministre n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

p.9

**M. MARIN** pense que E-candidat n'est pas pérenne car une solution finira par être proposée par l'Etat qui constate, comme le Conseil, que beaucoup d'étudiants se retrouvent sans master correspondant à leurs candidatures, alors qu'il y aurait des propositions ailleurs. L'objectif sera de faire concorder l'offre et la demande.

**M. MARIN** regrette de ne pas disposer de plus d'informations relatives à la mise en place de cette nouvelle plateforme. En attendant, il indique que la Faculté doit rester vigilante quant à la délivrance du diplôme de licence à des étudiants à qui la composante ne peut offrir une place en master.

**M. LEMOIGNO** précise que la réorientation active doit se faire dès la L2, dès que l'étudiant en difficulté est repéré. Il rappelle que la Faculté, entre autres, propose des licences pro qui pourraient les accueillir.

**Mme CERDAN** indique que les années précédentes, les étudiants n'ayant pas obtenu de master, refaisaient une L3 générale, avec un nouveau parcours, pour se diriger ensuite dans le master de leur choix. Elle reconnaît que cette année, la tendance est d'aller vers une licence professionnelle. Elle se demande s'il est obligatoire d'accueillir en master un étudiant qui a obtenu sa L3.

**M. LEMOIGNO** répond positivement et précise que c'est le principe des recours auprès du rectorat.

**M. MARTIN** rappelle qu'il est dit aux étudiants qu'un diplôme est une garantie contre le chômage mais on oublie de leur dire que l'apprentissage est aussi une garantie à l'emploi. Il constate qu'il est compliqué pour les étudiants de se projeter dans un monde qui n'est pas celui de l'école. Il faut travailler sur cela.

**M. MARIN** remercie **M. LEMOIGNO** qui a montré, à travers les chiffres qu'il a présentés, la diversité des parcours de master choisis par les étudiants en fonction de leur profil de licence. Il pense nécessaire de présenter à l'auditoire un bilan E-candidat comprenant les effectifs des étudiants ayant obtenu une licence FdS et n'ayant cependant pas été acceptés en master FdS.

**M. MARIN** note que les débats de cette séance sont riches et intéressants, il en remercie l'auditoire et propose de passer au point suivant.

## **7 Organisation de la rentrée universitaire 2022**

**M. MARIN** informe que la formule mise en place lors du Covid fonctionnant bien, la rentrée des L1 se déroulera de la même manière que l'année précédente avec quelques améliorations. Il précise que **Mme GODEFROY**, **M. CAMACHO-HENRIQUES** et **M. BOUDET** travaillent sur ce dossier.

**Mme GODEFROY** ajoute que les offres d'emploi pour le recrutement des tuteurs sont parues sur le site de l'Université de Montpellier depuis le 5 juillet 2022. Elle ajoute qu'il reste des places pour les enseignants qui souhaitent participer aux réunions de rentrée.



**Mme GODEFROY** précise qu'elle aimerait organiser une réunion de présentation pour les néo entrants en L2 et L3.

**Mme ROUALDES** regrette le peu de communication concernant le recrutement des enseignants.

**Mme GODEFROY** répond que l'information a été remontée aux responsables de portail et aux enseignants qui avaient déjà participé à ces réunions l'an dernier.

Concernant la réunion de présentation, **M. MARIN** trouve qu'il s'agit d'une bonne chose car il ne faut pas oublier ces étudiants qui arrivent à la Faculté en cours de cursus et à qui il faut aussi présenter le fonctionnement de l'université.

**M. MARIN** rappelle le souhait de la Direction qui consiste à mettre en place un accueil physique spécifique FdS pour les étudiants. Il informe que la Direction de la Logistique a, actuellement, la main mise sur l'accueil qui se situe au rez-de-chaussée du bâtiment 36 mais il travaille, avec **M. GUEVELLOU**, à la mise en place d'un nouvel accueil physique et sans rendez-vous des étudiants de la Faculté. Cet accueil serait assuré par 2 emplois étudiants dès septembre 2022. Pour cela, il est en relation très étroite avec la Direction de la Logistique afin que ce point d'accueil devienne exclusivement Faculté des Sciences.

**Mme ROUALDES** s'étonne que ce lieu ne soit pas déjà rattaché à la Faculté.

**M. MARIN** lui explique qu'il s'agit avant tout d'un accueil du Campus Triolet qui dépend de la Direction de la Logistique UM. L'interaction entre les agents de la Faculté et de la Logistique est compliquée.

Concernant ce bâtiment 36, **M. MARIN** informe que des travaux sont prévus pour réparer le sol qui se casse du fait d'une chape trop fine.

**M. MARIN** espère que le bâtiment 36 sera fin prêt, que les travaux seront terminés pour la rentrée 2022, et qu'il pourra accueillir dignement nos étudiants

## **8 Questions diverses**

**M. MARIN** rappelle qu'il n'y a pas eu de questions diverses. Toutefois, il a pris note que les Conseillers demandaient :

- un bilan des sessions d'examens passées,
- Un bilan des heures du LMD5,
- un bilan sur l'attribution des primes de juin aux personnels Biatss, sur les 3 dernières années,
- un bilan E-candidat comprenant les effectifs des étudiants ayant obtenu une licence FdS et n'ayant pas été acceptés en master FdS.

Avant de clôturer la séance, **M. MARIN** remercie l'assemblée pour sa présence et les débats de ce jour.

**M. MARIN** souhaite de bonnes vacances estivales à l'auditoire et rappelle que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences se tiendra le **mardi 6 septembre 2022, à 8h45, en Salle des Actes** du bâtiment 7.

**M. MARIN** clôt la séance à 12 heures 15.



**Le Président de séance**

*Jean-Michel Marin*

**La secrétaire de séance**

*Sandra Gaucerand*

p.11